

DECISION DU MAIRE N° 2024-14/CULTUREL

8. Domaines de compétences par thèmes
8.9. Culture

Le Maire de la Ville de DENAIN

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire ,

Vu les propositions de la Commission Culturelle,

DECIDE

■ **Article 1 :**

La Ville de Denain accueillera au Théâtre de Denain en coréalisation avec différents partenaires les spectacles énumérés, ci-après. Lesdits partenaires percevront les recettes de billetteries respectives à chaque date. La commune, quant à elle prendra en charge les frais annexes d'accueil et la valorisation de son personnel et de ses équipements:

- **Samedi 6 avril 2024** à 19h00 : « *Election Miss Excellence Ostrevant* ».

Spectacle proposé par l'association « **GLEM EVENTS** » située n° 23 rue Emile Zola - 59252 MARQUETTE EN OSTREVANT.

Les places seront vendues par le producteur aux tarifs de 20€ et 10€.

- **Samedi 13 avril 2024** à 19h00 : « *STEEL, cérémonie musicale dans le cadre du festival SILA* ».

Cérémonie proposée par l'association « **C-CULTUREL** » située n°18 rue d'Oultreman, appartement 1 - 59300 VALENCIENNES.

Événement gratuit sur réservation.

- **Dimanche 14 avril 2024** à 16h30 : « *Concert solidaire* ».

Concert proposé par l'association « *les petits pas de Rachel* » située n° 30 rue de l'Abbaye - 59730 SOLESMES.

Les places seront vendues par le producteur aux tarifs de 10€ et 5€.

- **Samedi 20 avril 2024** à 19h00 : « *Comédie musicale le Roi Soleil* ».

Spectacle proposé par l'association « **ROTARY Denain Terre de Hainaut** » située centre commercial CARREFOUR, chez Alain AFFLELOU, rue de Villars - 59220 DENAIN.

Les places seront vendues par le producteur aux tarifs de 12€ et 8 €.

- **Jeudi 23 mai 2024** à 20h00 : « *Ilyes DJADEL* ».

Spectacle proposé par la société « **VERONE PRODUCTIONS** » située au n° 31 rue Inkermann - 59000 LILLE.

Les places seront vendues par le producteur au tarif de 35 € (*hors marges revendeurs*).

- **Les samedi 22 juin** à 19h30 et le **dimanche 23 juin 2024** à 15h30 : « *GALAS DE DANSE* ».

Galas proposés par l'association « *Le Grenier aux Entrechats* » située rue Jean Jacques Rousseaux - 59220 DENAIN.

Les places seront vendues par l'association aux tarifs de 12€ et gratuit pour les moins de 4 ans.

- **Samedi 28 septembre 2024** à 19h00 : « *GALA DE FLAMENCO* ».

Spectacle proposé par l'association « **FLAMENCAVAL** » située au n° 25 rue de Denain - 59195 OISY.

Les places seront vendues par le producteur au tarif de 25€ (*hors marges revendeurs*).

- Samedi 12 octobre 2024 à 20h00 : « BONJOUR IVRESSE ».

Pièce de théâtre proposée par la société « **FRANCK ALCARAS MEDIA** » située n° 109 rue des cèdres - 83120 SAINT MAXIME.

Les places seront vendues par le producteur au tarif de 20€ (*hors marges revendeurs*).

- Samedi 26 octobre à 20h30 et dimanche 27 octobre 2024 à 14h30 : « NATURYA ».

Spectacles proposés par la société « **GANANGA PRODUCTION** » située au n° 25 rue de Ponthieux - 75008 PARIS.

Les places seront vendues par le producteur au tarif de 39€ et 10€ pour les enfants de moins de 12 ans (*hors marges revendeurs*).

- Dimanche 10 novembre 2024 à 16h00 : « MOZ DRUM ».

Spectacle proposé par la société « **MOZ PRODUCTIONS SAS** » située n° 26 rue Louis François Dessurmont - 59200 TOURCOING.

Les places seront vendues par le producteur au tarif de 20€ (*hors marges revendeurs*).

- Jeudi 21 novembre 2024 à 20h00 : « JEAN MARIE BIGARD ».

Spectacle proposé par la société « **VERONE PRODUCTIONS** » située au n° 31 rue Inkermann - 59000 LILLE.

Les places seront vendues par le producteur au tarif de 35 € (*hors marges revendeurs*).

- Samedi 23 novembre 2024 à 20h00 : « THE TRIBUTE BY SO WHAT PINK ».

Spectacle proposé par la société « **L'AGENCE DES ARTISTES** » située au n° 5 rue Georges Clémenceau - 76260 EU.

Les places seront vendues par le producteur au tarif de 25 € (*hors marges revendeurs*).

■ **Article 2 :**

Les contrats ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire seront signés par mes soins.

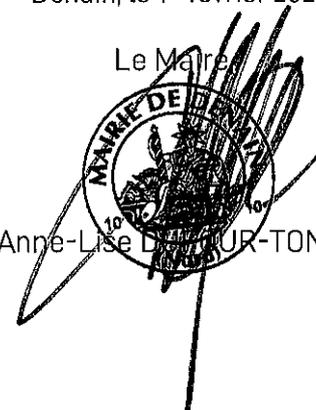
■ **Article 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

Denain, le 1^{er} février 2024.

Le Maire

Anne-Lise DEJOUR-TONINI.



Certifié exécutoire par le Maire, compte-rendu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....